

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :

14/08/90

Origine :

ENSM

Mmes et Mrs les Médecins Conseils Régionaux
Mr le Médecin Chef de Service à La Réunion

Réf. :

ENSM n° 1375/90

Plan de classement :

31

Objet :

DELEGATION DU DIRECTEUR AUX MEDECINS CONSEILS REGIONAUX POUR PROCEDER AUX MUTATIONS DES PRATICIENS CONSEILS DE BASE, DANS LEUR REGION.

Pièces jointes :

--	--

Liens :

Date d'effet :

Immédiate

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

Echelon National du Service Médical

Mmes et Mrs les Médecins Conseils Régionaux
Mr le Médecin Chef de Service à La Réunion

14/08/90

Origine :
ENSM

N/Réf. : ENSM n° 1375/90

Objet : Délégation du Directeur aux Médecins Conseils Régionaux pour procéder aux mutations des praticiens conseils de base, dans leur région.

Par lettre circulaire ENSM n° 1355/90, je vous ai fait part de l'avis favorable émis par les membres du Comité Technique Paritaire du 22 février 1990 à la délégation donnée par le Directeur de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie aux Médecins Conseils Régionaux pour procéder aux mutations des praticiens conseils de base, dans leur région, conformément aux dispositions avalisées par le Comité Technique Paritaire National.

Le but de la présente circulaire est de vous rappeler l'importance que revêt la concertation avec les organisations syndicales représentatives de praticiens conseils dans la procédure ainsi mise en place.

En particulier, vous devez assurer l'information des organisations syndicales dans le cadre, soit des comités de concertation là où ils existent, soit des comités dits "d'établissement" communs aux praticiens conseils et agents administratifs des échelons régionaux du service médical, là où ils subsistent.

Vous disposez, à cet effet, des fiches de voeux qui vous ont été transmises par les candidats en fonctions dans votre région.

Nous procédons actuellement, à l'échelon national, à la saisie de l'ensemble des fiches de voeux pour l'édition des listes régionales de candidatures et du récapitulatif qui nous permettra d'informer les intéressés de l'importance des demandes par échelon.

Ces listes exhaustives devraient visualiser les souhaits exprimés par les nouveaux inscrits sur la liste nationale d'aptitude que nous n'avons pu contacter que postérieurement au 9 juin 1990 date de la publication au journal officiel.

Pour le Directeur et par Délégation
Le Médecin Conseil National Adjoint

Docteur Alain Rousseau